

Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

ÉDITO PERSÉVÉRANCE

La Conf a, ces dernières années, fait preuve d'un dynamisme remarquable et d'une efficacité dans ses actions qui ont été récompensés aux élections par un vote en nombre en notre faveur. Nous le prenons comme une approbation du travail réalisé. Nous vous en remercions.

Mais cela n'a pas suffi pour avoir la majorité et notre programme pour l'agriculture ariégeoise ne sera donc pas mis en oeuvre par la Chambre d'agriculture !

Nous poursuivons donc notre travail de fournir qui, dans le dédale des conditions et des paramètres érigés par les législateurs, les institutions, la société civile, les lobbyistes et les autres syndicats, nous impose semaine après semaine de porter la voix des paysans, pour les soutenir, pour les défendre, partout où nous pouvons être et partout où nous pensons que notre voix doit être entendue.

Forts de nos résultats et respectés pour notre posture et notre cohérence, nous restons écoutés et influents. C'est pour ça que nous pouvons parfois concrétiser nos heures d'engagements par des victoires pour la profession et pour notre projet d'agriculture paysanne. Ces moments sont la justification de toutes les énergies déployées dans cet unique but : que les paysans soient entendus, reconnus et protégés dans l'exercice de leur profession, qu'ils puissent continuer à fournir une alimentation de qualité et qu'ils fassent vivre les territoires dans la durée, partout où une production est possible.

Nous allons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour y arriver avec notre bénévolat, nos convictions et nos compétences. Il va nous falloir beaucoup d'énergie et de détermination pour porter nos revendications et se défendre des attaques qui nous seront portées. Heureusement, de l'énergie et de la détermination nous en avons et le renouvellement de notre bureau et du comité départemental à 21 paysan-ne-s viennent conforter le dynamisme et la diversité de la Conf. À cela se rajoute le travail et l'énergie des autres structures qui portent le même projet de bon sens que nous. Cela nous conforte et nous renforce de les savoir à nos cotés.

Consolidons, imaginons, construisons ensemble pour mener à bien et plus efficacement le projet d'agriculture paysanne. Les articles qui suivent sont l'expression des forces en présence et des envies de servir, mais aussi une opportunité de réflexion pour mieux comprendre et mieux agir. Pour notre part, nous continuons à nous nourrir du métier que nous aimons, de la convivialité qui nous est chère, de tous les soutiens que vous nous apportez et des victoires que nous continuerons de savourer ensemble.

La Conf est un des rares organes de changement agricole, maintenons le vivant, constructif et utile. Parce que c'est nécessaire !

Sébastien Guenec
Co-porte parole

UNE NOUVELLE ÉQUIPE ET DE L'ENTHOUSIASME !

Voici une nouvelle équipe à la Confédération paysanne de l'Ariège qui suit la dynamique impulsée depuis des mois de travail sur le terrain des revendications syndicales, politiques, des représentations, des thématiques abordées, des résultats plus que bons...

Maraîcher bio en GAEC avec ma compagne Isabelle, je ne vais pas vous raconter des salades.

Être co porte-parole aux cotés de Sébastien me ravit, et m'enthousiasme.

Être avec ce nouveau bureau, ce comité départemental étoffé m'aide à prendre cette fonction avec sérénité.

Diversité de territoires, diversité de productions nous amènent à nous interroger, nous informer, à affirmer nos positions. Nous resterons présents sur l'ensemble des sujets qui concernent le travail paysan d'hier et de demain, avec un accompagnement vers des productions respectueuses des femmes, des hommes et de l'environnement. Je parle notamment ici des productions bio de qualité.

Le développement paysan passera aussi par l'ADEAR, actrice identifiable sur l'installation et la transmission.

Dans tous les cas, si nous avons besoin certains jours de la DDT, parfois de la PAC, de temps en temps d'un banquier, quelques fois d'une application, c'est trois fois par jour que nous avons besoin d'un paysan. En vous souhaitant un bon été à toutes et à tous !

Angel Alègre
Co porte-parole

PRÉDATION UNE RÉSISTANCE S'ORGANISE

Au moment de boucler ce Regain, l'actualité paysanne sur les estives Ariégeoises est dominée par le dérochement de plus de 255 brebis sur l'estive de Sénard, due à l'attaque d'un ours sur le troupeau.

Cette catastrophe pour le monde pastoral et les éleveurs directement concernés nous touche énormément. Nous souhaitons leur manifester tout notre soutien, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui subissent des prédateurs sur leurs troupeaux.

Ce drame nous amène à nous questionner sur la posture à tenir face aux services de l'État.

Doit-on continuer à entretenir le dialogue avec ces gens qui ne sont pas faits du même bois que nous et qui nous laissent dans une situation chaque année de plus en plus difficile ?

Nous avons le sentiment de ne pouvoir compter que sur nous-mêmes pour sauver notre mode d'élevage, notre économie, nos fermes, et nos choix de vie.

Le pastoralisme ne doit pas être sacrifié au profit d'un grand projet de communication "environnementaliste". La perte de la biodiversité n'est pas en lien avec la disparition des grands prédateurs mais avec l'avènement du libéralisme et de l'agriculture industrielle.

Il est intolérable que notre modèle de société tue autant d'espèces animales et végétales mais aussi autant d'hommes et de femmes.

Mais il est révoltant que certains, dont nos gouvernants, préfèrent s'attendrir sur les conditions d'un prédateur plutôt que sur celles des hommes et des femmes qui vivent et travaillent au quotidien avec des modes de productions respectueux de l'environnement et de ses travailleurs. Laisseront-ils l'élevage industriel et hors sol remplacer l'élevage extensif et de plein air ? Nous, non !

Une résistance, nécessaire, sera menée cet été dans les montagnes et seul l'État en est responsable puisqu'il n'assume pas ses responsabilités au regard de l'article L113-1 du code rural et qu'il abandonne les éleveurs et bergers alors qu'ils subissent de telles difficultés quotidiennes dans l'exercice de leur travail.

Nous répétons des propositions depuis de nombreuses années. Évidemment elles mettent l'État face à son incohérence dans ce dossier et la pression des associations à l'origine des réintroductions est colossale.

Mais il serait d'une extrême intelligence que l'État reconnaisse enfin que des mesures plus fortes sont nécessaires. Il y a urgence de les appliquer dès cet été 2019 et non en 2021 quand 50 ou 60 ours arpenteront les estives, les chemins de randonnées et les abords des villages. La situation n'est pas considérée comme elle devrait l'être.

Nous constatons avec amertume que sur ce sujet la Préfecture de l'Ariège n'a toujours pas la moindre influence et que toutes les décisions se prennent à Paris, bien loin des réalités de terrain.

ELECTIONS, LA CONF' EN FORTE PROGRESSION !

38,78% des voix pour le collège exploitants, c'est le deuxième meilleur score national pour la Confédération paysanne, dans un des départements qui a le plus voté ! Merci à toutes et à tous ! Même si ça n'a pas suffi à ravir la chambre au tandem Fdsea/JA, nous n'avons pas à en rougir. Depuis le scrutin de 2013, la liste Conf' a progressé de 108 voix, quand celle de la FDSEA/JA n'en a gagné que 8....

La montagne a plébiscité le projet de la Conf' ! Les thèmes que nous portons et les combats que nous menons sur la défense des surfaces pastorales, sur le rééquilibrage des soutiens publics en faveur de l'élevage, notamment de montagne, sur la reconnaissance des petites fermes, le maintien des abattoirs, la prédation, nous ont apporté de nouvelles voix, certainement en montagne.

De bons scores aussi dans les coteaux ! Le travail réalisé de longue date autour de l'accès au foncier, du développement des filières bio et des circuits courts, ainsi que sur une plus juste répartition des soutiens publics nous ont permis d'être entendus dans ces zones là.

Nous n'avons cependant pas convaincu les céréaliers, prisonniers d'un système qui les met en compétition avec des fermes qui bénéficient de meilleures conditions (géographiques, physiques, réglementaires) dans d'autres régions d'Europe, voire du monde. Nous n'avons évidemment pas été aidés par la liste adverse, se répandant en démagogie bon marché, mais qui fonctionne toujours très bien ("attention, avec la Conf', finie l'irrigation"). Ce fut de bonne guerre, dont acte !

Mais, que la campagne a été belle ! Ces 3 mois nous ont offert de belles rencontres, dans les fermes, dans des salles bondées. Nombreux sont les paysans qui ont découvert la Conf' "de près". Cela s'est traduit ensuite par une assemblée générale fournie et riche de nouvelles têtes, certains ont même franchi le cap en entrant au comité départemental et même au bureau !

Passer ainsi, d'un vote que nombreux qualifiaient de contestation, à un vote d'adhésion à un projet visant à avoir des paysans nombreux sur tout le territoire, est une de nos plus grandes satisfactions !

Et pourtant, une chambre qui n'est pas représentative... Nous espérions qu'avec nos 40% et seulement 3 élus, la nouvelle équipe chambre pourrait nous attribuer symboliquement un ou deux sièges au bureau de cette noble institution. C'était sans compter sur les vieux atavismes des tenants du syndicalisme dit majoritaire et sans partage. Lors de la session d'installation de la chambre d'agriculture, à nos demandes légitimes, ce fut un « niet » catégorique ! Nous irons donc, 3 demi-journées par an, assister à la grand-messe pour y faire de la figuration, en usant de notre droit de poser des questions et de présenter des motions, vous vous en doutez bien...

Respectueux du résultat des urnes, nous adressons nos félicitations et nos encouragements au Président Lacube et à ses colistiers de la FDSEA et des JA, pour concilier un développement harmonieux de l'agriculture ariégeoise. Ils ne seront pas aidés dans leurs missions par une FNSEA/JA renforcée au plan national, qui va sans nul doute œuvrer dans une direction opposée. Heureusement, ils pourront sûrement compter sur les soutiens politiques départementaux dont ils ont pu bénéficier pendant la campagne.

Encore merci à vous toutes et tous !

David Eychenne

SESSION CHAMBRE DU 21 JUIN 2019 EN TOUTE SUBJECTIVITÉ...

On doit reconnaître que Philippe Lacube, dans son point d'actualité, nous a fait une prestation moins déprimante que celle que faisait F. Toulis, aux dires des anciens élus Conf'. Avec à notre goût un peu trop de pommade passée à l'ancienne équipe et d'auto-congratulation pour celle en place...

LES DEUX MOTIONS PROPOSÉES PAR LA CONF' ONT ÉTÉ VOTÉES, QUASI EN L'ÉTAT, À L'UNANIMITÉ !

■ Laurence Marandola a présenté une motion relative à la reconnaissance des surfaces pastorales, menacées dans la PAC post 2020, mais aussi dès l'année prochaine ! Unanimité ! Cette motion comportait une demande de plafonnement pour éviter les situations de rentes !

■ Christophe Gouzé a présenté celle sur l'indispensable soutien aux abattoirs. Soulignant au passage le changement d'attitude de la chambre vis à vis de St Girons, notamment celle d'Emmanuel Leconte, qui en son temps avait acté la disparition de l'outil couserannais. Vote à l'unanimité, y compris un passage sur l'expérimentation du caisson d'abattage à la ferme !

■ J'ai exprimé le regret que sur la question des surfaces pastorales, le syndicat ayant soutenu la liste Lacube ait été très discret depuis plusieurs années et encore aujourd'hui, même si je note sa prise en compte aujourd'hui par l'APCA et l'ACAP. À ce sujet, les explications étaient confuses et certains ont insisté sur le fait que dans d'autres départements le syndicat majoritaire œuvre exactement dans l'autre sens...

Le vote de ces motions servira s'il est suivi d'actes et de travail. Nous nous engageons à y veiller !
En tant qu'opposition, c'est en ce sens que nous comptons travailler.

LA MOTION SUR LES SURFACES PASTORALES DEMANDE QUE :

■ le ministère poursuive un travail national, au-delà de la réunion du 19 juin, en associant tous les acteurs pastoraux, DDT, régions, paysans, chercheurs pour réfléchir collectivement à la mise en place de règles d'éligibilité adaptées aux surfaces pastorales ;

■ les autorités françaises inscrivent dans leur plan stratégique le maintien et le développement du pastoralisme comme l'un des objectifs qu'elle se fixe pour la PAC post 2020 ;

■ les autorités françaises portent au niveau européen une distinction entre la définition de la prairie permanente et de la surface pastorale. Ainsi, il ne serait plus fait référence à la présence d'herbe dans la définition de la surface pastorale et toutes les ressources consommées par les animaux (feuilles, fleurs, tiges, fruits) pourraient être reconnues ;

■ les autorités françaises défendent au niveau européen la possibilité de lier les aides directes, y compris les aides découplées, à un critère de chargement pour assurer la présence d'animaux sur les surfaces et la possibilité de plafonner les aides pour contrer les rentes de situation ;

■ les autorités françaises s'assurent que la PAC post 2020 permette aux entités collectives de bénéficier des aides PAC du 1^{er} et du 2nd pilier.

LA NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS, TEL LE CLOU DU SPECTACLE !

Nous savions que Jean-Jacques Méric, élu à la com-com de St Girons, en charge du dossier abattoir, serait proposé comme membre associé à la chambre. Mais les nouvelles dispositions du code rural obligent d'en nommer au moins 4, avec une contrainte d'ouverture aux élus, à l'agroalimentaire, aux associations de protection de l'environnement... C'est alors que des noms ont été soumis au vote :

Pour les industries agroalimentaires : Jean-Jacques Méric, un élu. - **Pour la filière bois** : Jacques Hato, qui était en fin de liste Lacube et élu à la chambre régionale. - **Pour le lien avec le territoire** : Alain Duran, le sénateur qui a tant fait pour l'agriculture ariégeoise - Et enfin, pour le lien avec le monde agricole : Cédric Munoz, président de la FDSEA !

C'est alors que j'ai demandé des explications, la session chambre installée en mars dispose déjà de deux élus du collège syndical FDSEA et JA et là, pour l'ouverture, ils vont repêcher les têtes de la FDSEA ! J'ai senti le président de la chambre pas vraiment à l'aise. Visiblement, deux ou trois trucs lui ont été imposés, et il les a acceptés...

NOUS N'AVONS PAS MANQUÉ DE LES INTERROGER SUR LA PLACE DE PARTENAIRES TELS QUE LE CIVAMBO 09 ET L'ADEAR 09

Les réponses sont éloquentes :

>> "aujourd'hui il n'y a pas de partenariat avec le CIVAM car la convention n'a pas été respectée mais on peut en reparler" ;

>> silence total sur l'ADEAR, nous prenons cela comme une réponse mais nous ne nous en contenterons pas.

David Eychenne

LA MOTION SUR LES ABATTOIRS DEMANDE :

■ la mise en place de la formation des personnels afin de pallier aux difficultés de recrutement de personnels dans les abattoirs, ouvrir la formation théorique et pratique sur l'abattage aux agriculteurs volontaires afin de créer du lien entre les métiers, fournir des ouvriers mêmes temporaires aux abattoirs locaux, répondre aux attentes de la société en ouvrant des ponts entre l'abattoir et l'extérieur, permettre des expériences d'abattage à la ferme puisque l'Ariège est un département expérimental à ce titre. Ceci en partenariat avec les services de l'État et la chambre des métiers pour la création d'un module "formation des ouvriers d'abattoirs" ;

■ le soutien à la SCIC du Couserans afin de mettre en place : un atelier de transformation et découpe de la viande en Couserans, une filière porcs bio (étude FEADER portée par la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et l'abattoir sur ces 2 sujets) et des solutions locales pour une continuité du chevillard local.



L'ABATTAGE À LA FERME EN EXPÉRIMENTATION BIENTÔT EN ARIÈGE !

Suite au travail et aux propositions de la Confédération paysanne nationale en faveur de l'abattage à la ferme, la Loi Egalim de fin 2018 et le décret d'application paru le 16 avril 2019, une phase expérimentale de quatre ans sur des solutions d'abattage mobile se met en route !

En Ariège, le sujet est porté depuis de nombreux mois par un collectif d'éleveurs et soutenu par la Confédération paysanne 09 et l'ADEAR 09. Ainsi, une réunion de travail s'est tenue à la DDCSPP de Foix le 11 juin 2019. Y étaient présents : Mme Monique Fresnel (DDCSPP de l'Ariège, Vétérinaire auparavant experte Référente Nationale pour les Abattoirs (RNA) auprès du Bureau des Etablissements d'Abattage et de Découpe (BEAD) de la DGAL) ; M. Ahmane Tellia (vétérinaire, DDCSPP Ariège) ; 7 éleveuses et éleveurs ; un animateur de l'ADEAR09.

Maintenant, un projet écrit va être proposé à la DDCSPP, puis s'en suivront des échanges avec la DGAL avant validation et mise en œuvre (enfin !) sur le terrain. La solution envisagée que nous décrivons ci-dessous est donc à voir comme un projet de territoire, qui s'inscrit en partenariat des abattoirs de proximité, encore et heureusement présents en Ariège, dont la santé financière et technique est primordiale.

Certaines formes d'abattage à la ferme existent déjà pour les volailles et lapins ; l'abattage d'urgence (notamment d'animaux accidentés) ; les animaux dangereux transportés et amenés à l'abattoir après la mise à mort (Exemple de la ferme aux bisons en Ariège).

En Ariège, l'abattoir de Pamiers est déjà avancé puisqu'il déploie du personnel pour effectuer les abattages d'urgence sur les fermes, avec l'appui d'un éleveur-intégrateur qui possède un caisson (une bétailière en réalité) pour transporter l'animal mort.

Le décret ainsi que les différentes expérimentations en France et à l'étranger laissent voir deux formes principales de solutions d'abattage :

- l'abattoir mobile intégral avec camion d'abattage et chaîne de découpe ;
- le caisson d'abattage rattaché à un abattoir de proximité.

L'ABATTAGE MOBILE INTÉGRAL

C'est un outil conséquent et très coûteux qui comprend tout l'atelier de découpe avec l'abattage mobile. Selon les expériences menées pour un tel outil, le seuil de rentabilité est à 12 bovins par jour (Bœuf Éthique, en Bourgogne). À titre de comparaison, l'abattoir de Pamiers abat une vingtaine de gros bovins par jour.

Il y a de surcroît un problème d'accès sur les fermes en zone de montagne.

LE CAISSON D'ABATTAGE

Le caisson d'abattage relié à un abattoir de proximité semble être pour l'Ariège une solution plus adaptée : une remorque étanche et lavable dans laquelle est placé l'animal mort. Techniquement peu complexe et beaucoup moins coûteux, ce caisson peut servir pour plusieurs espèces et serait acheté par les éleveurs, l'agrément semblant simple à obtenir. Cependant cette solution ne peut fonctionner que si les abattoirs sont d'accord et équipés.

L'abattage et le transport doivent être réalisés dans de bonnes conditions. En voici les étapes :

■ Visite ante-mortem

La phase d'expérimentation permettra de faire une visite ante-mortem très différente de ce qui est fait en abattoir traditionnellement. Plusieurs pistes sont ainsi évoquées et restent à approfondir puis à faire valider par la DGAL : par autocontrôle (sous condition de formation des éleveurs pour avoir l'assermentation), par vidéo, par un vétérinaire mandaté par l'État, par un prestataire compétent extérieur comme un boucher (avec condition de formation).

À savoir que lors de la visite post-mortem, le vétérinaire qui va estampiller la carcasse doit avoir accès à la visite ante-mortem et à ses résultats car il prend la responsabilité sur le plan légal.

■ Mise à mort sur la ferme

Elle doit être soignée et la manipulation facilitée par une zone de contention.

Réalisée par l'éleveur, une formation serait nécessaire : au minimum un certificat de compétence (2 jours de formations), voir une formation complémentaire. Réalisée par un prestataire, un surcoût serait à prévoir.

■ Saignée et éviscération

La saignée doit suivre la mise à mort immédiatement et le sang doit être récupéré.

L'éviscération à la ferme amène beaucoup de complications sanitaires. Elle pourrait donc se faire à l'abattoir à condition d'un temps de transport « raisonnable ».

■ Transport

Le cadre réglementaire n'est pour l'instant pas figé pour le temps d'amenée à l'abattoir, même si l'on considère que ça doit être dans l'heure. Dès lors, il semble compliqué de faire deux vaches et de les amener à l'abattoir.

Pour le caisson lui-même, il doit être étanche avec une cuve de rétention pour le sang, être fait dans un matériau qui lui permette d'être facilement désinfecté (alu, résine,...) et pouvoir aller de fermes en fermes.

■ Intégration dans la chaîne de découpe

Nous prévoyons une rencontre à ce sujet avec les 2 abattoirs qui semblent déjà pouvoir intégrer les petits animaux (porcins, ovins, caprins). Pour les gros animaux, l'abattoir de Pamiers pourrait les intégrer via l'équipement utilisé dans le cadre

de l'abattage d'urgence, sous réserve de petits volumes. Pour St Girons, de gros travaux sont à prévoir pour faire entrer les carcasses des gros animaux.

■ Aspects réglementaires et sanitaires

Le caisson d'abattage ne sera pas une extension de l'abattoir sur le plan réglementaire. On n'y pratique pas l'abattage ou la découpe, c'est simplement un transport d'animal mort.

Le groupe d'éleveur devra faire un Plan de maîtrise sanitaire (PMS) et les abattoirs devront ajouter à leur PMS la procédure de réception des animaux abattus à la ferme qui arrivent en caisson et sont intégrés à la chaîne.

L'inspection sanitaire étant une tâche régalienne, c'est donc l'État qui rémunère les vétérinaires. Ce contrôle est toutefois financé partiellement par une redevance sanitaire (taxe d'abattage), réglée aujourd'hui par les abattoirs hormis dans le cas d'abattage d'animaux accidentés où la taxe est à la charge de l'éleveur. Pendant la phase d'expérimentation de l'abattage à la ferme (4 ans), cette taxe sera prise en charge par l'État et il conviendra ensuite de savoir comment elle sera réglée à l'État.

De nombreux points sont à approfondir et à travailler avec les abattoirs locaux avant validation par la DGAL.

Mais gardons en tête que nous sommes en phase d'expérimentation, les normes ne sont pas figées et donc les possibles grands ouverts. C'est le moment de mettre en œuvre une solution souhaitée de longue date et de prouver son bien fondé par des résultats à la hauteur de notre volonté.

Nous n'oublions pas non plus que les deux abattoirs doivent être en bonne santé financière et de fonctionnement, indépendamment du développement de l'abattage à la ferme.

Et c'est pourquoi, en parallèle de ce projet sur l'abattage à la ferme, la Confédération paysanne se mobilise encore et toujours pour la survie de l'abattoir de St Girons, aujourd'hui fragile malgré le travail de la SCIC et son directeur bénévole !

L'ÉLEVAGE PAYSAN FACE AUX ARGUMENTS VÉGANS ET "ANTISPÉCISTES"

Pour les "anti-viande", l'élevage serait source de souffrance pour les animaux, polluant, gourmand en eau, et même une des causes de la faim ! Mais ces critiques s'appuient sur des études et analyses biaisées et ne distinguent pas le modèle industriel de celui de l'agriculture paysanne. Point de vue et réflexions de Jérôme Leroy, paysan éleveur à Campagne-sur-Arize.

Pour les éleveurs.euses, les végan.e.s ont au moins ça de bien : à force d'invectives, de leçons de morale et argumentaires pseudo scientifiques, ils nous incitent à une réflexion plus approfondie, pour ne pas laisser sans réponses un tel flot d'inepties. Nous avons bien de commun la critique sans faille d'un système industriel de production qui cache derrière un pseudo « bien-être animal » ses atrocités, son irrespect de la vie en général et de celles des animaux en particulier, de leurs besoins, de leur être profond. Quoi d'autre ?

Pour le reste, afin d'être bien au clair sur ce que ces mouvements prônent, je me suis intéressé entre autres aux idées que véhiculent plusieurs associations ou groupuscules français, surtout L214 et 269Life.¹

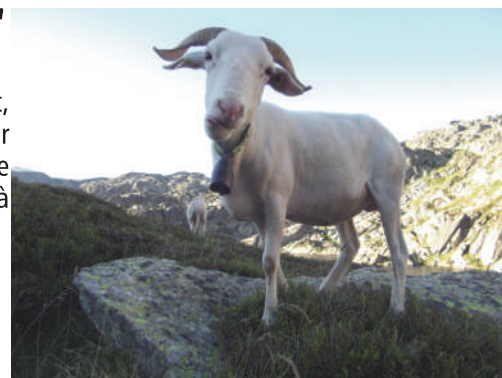
Le véganisme correspond au fait d'exclure de sa consommation tout produit animal ou issu de son "exploitation" (viande, lait, miel, cuir, laine, ...). Mais au delà d'être un mode de vie, ce courant repose sur une philosophie et une pensée politique au fondement d'un engagement : l'antispécisme.

Il se rapporte au fait de refuser une hiérarchie entre les espèces et donc une "prétendue supériorité humaine".

Jusque là, j'en suis. Mais cela veut-il dire qu'il faut refuser toute différence entre les animaux, en réclamant par exemple les mêmes droits pour toutes les espèces ? Certain.e.s souhaitent "libérer" les animaux, ce qui dénote une vision déformée et idyllique de la Nature, dont les conséquences pour les espèces domestiquées - et pour nous à travers la perte du lien à l'animal - seraient catastrophiques.

Nous devons plutôt accepter notre condition animale et arrêter de jouer les démiurges à vouloir s'en extraire à tout prix. Nous faisons bien partie de la nature et ce malgré le fait que certains souhaiteraient en ré-édicter les lois, la contrôler, la sectionner. Et quid de la souffrance, tant décriée en élevage et pourtant existante et inhérente à la vie en générale et à la vie sauvage en particulier ?

Et l'hypocrisie est à son comble quand L214 se pose la question de la consommation des insectes, posant d'emblée une distinction de valeur avec les mammifères, ou bien quand 269Life considère les humains comme les



"créatures les plus évoluées de la planète". Donc désolé pour certaines convictions à l'emporte-pièce, mais en tant qu'éleveur, je ne me considère ni supérieur ni plus évolué, seulement responsable et interdépendant, sans la prétention d'être une exception parmi les paysans. De plus, les végan.e.s créent des "refuges" afin d'expérimenter "une nouvelle cohabitation égalitaire", avec des "soigneurs" qui "veillent" sur les animaux avec "protection et bienveillance", fait louable en soi mais contraire à leur idéologie puisque les animaux ici "libérés" sont toujours dépendant de l'humain, toujours derrière des clôtures, aussi éthiques soient-elles. Et d'ailleurs celles et ceux qui vivent tout de même avec des chiens et chats domestiques réfléchissent à la production d'aliments non carnés ... pour carnivores ! Cherchez l'erreur ...

Ensuite, afin de sortir des caricatures et de remettre de la complexité, une critique est nécessaire vis-à-vis de leurs arguments en matière d'écologie et d'alimentation.

PREMIÈREMENT : L'EAU

Un animal en consommerait des quantités pharaoniques, avec un chiffre choc qui tourne : 15000 L d'eau pour un 1kg de viande. Seul bémol, la méthode de calcul est rarement expliquée et discutée, à tort. Appelée Water Footprint, cette méthode conçue pour l'industrie comptabilise toute l'eau nécessaire à l'alimentation d'un animal, dont celle comprise dans l'herbe ou les céréales, et également la pluie tombée sur la surface d'élevage, qui représente plus de 90% du total !

Dans sa dernière campagne, L214 reprend du sérieux en enlevant cette eau "verte" trompeuse, mais manipule les chiffres pour le sensationnel : il est question maintenant de 7900 L, précisé en tout petit que c'est pour 1kg de protéines, soit en fait 954 litres pour 1kg de viande dans cette étude.²

Cela sans compter le fait que c'est un calcul "mort" qui ne prend pas en compte les cycles du vivant, soit le fait que l'eau de pluie s'évapore et qu'un animal sue et urine, voir produit du lait (80% d'eau) : il rend !

Selon d'autres calculs, comme ceux basés sur l'analyse du cycle de vie, nous tombons même à 50 litres pour 1kg de viande.³

Alors soyons prudents sur les chiffres et réfléchissons plutôt à une politique de l'eau liée à chaque territoire pour protéger sa qualité et définir les priorités d'usages en fonction des ressources.

DEUXIÈMEMENT : LES CÉRÉALES ET LES SURFACES "MONOPOLISÉES" PAR L'ÉLEVAGE

Des calculs tout aussi savants nous expliquent qu'il faut énormément de céréales pour produire un peu de viande (3 à 10 kg pour 1kg selon L214), quelle honte alors que des humains souffrent de la faim voir en meurent ("les céréales utilisées pour nourrir le bétail pourraient éradiquer la faim dans le monde"⁴, rien que ça). Mais quid des besoins de terres pour la culture de plantes vestimentaires nécessaires à un mode de vie végan cohérent ? Ou des végétaux nécessaires pour nourrir leur "viande" in vitro rêvée ?

Et surtout, au delà des modes de productions plus ou moins gourmands en céréales, il me semble que dans un monde capitaliste mondialisé tel que le nôtre dans lequel la nourriture coule à profusion, le problème de la faim est plus un problème de solvabilité ou de répartition des richesses : en clair les pauvres ont faim car ils n'ont pas d'argent pour acheter de quoi se sustenter ! Et quel orgueil, quelle prétention, quelle condescendance de vouloir "nourrir le monde" ! Il faudrait lutter contre l'accaparement des terres de part le monde et privilégier la souveraineté alimentaire et l'autodétermination des peuples, qui savent et pourraient se nourrir, avec des aliments choisis, plutôt que de nous engraisser en contrepartie de quelques miettes. D'autant plus que l'élevage a dans de nombreux pays pauvres du monde un poids économique et social fort, et participe bien souvent à la sécurité alimentaire.

TROISIÈMEMENT : LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

L'argument le plus massue, la pollution atmosphérique due aux ruminants qui ont le toupet de roter du méthane à foison : nous jouons ici la "survie de la civilisation humaine" car "la viande détruit la planète"⁵ et "est plus néfaste pour l'environnement que les voitures"⁶, pire que les camions et avions qui parcourent le monde (pour aller nourrir l'humanité ?).

Cette comparaison est bien souvent erronée car basée sur deux modes de calculs distincts (l'un de la FAO, l'autre du GIEC). Mais au delà de ça, je peux comprendre cette critique dans le cadre des productions animales concentrationnaires qui accumulent toujours plus de bêtes déconnectées des territoires, mais dans celui d'une agriculture paysanne, avec des animaux en nombre restreint, liés au terroir, l'équilibre en présence ne pose pas de problème sérieux.

D'une part ces calculs considèrent les surfaces utilisées directement ou indirectement par la production, donc les dégâts liés à la déforestation et l'utilisation massive d'engrais chimiques, ce qui ne vaut pas pour l'élevage paysan.

D'autre part, au delà de la réflexion scientifique, c'est une question de bon sens. Il est évident qu'une diminution de la consommation globale de viande est nécessaire au regard du modèle agricole que nous prônons, mais soyons sérieux, allons-nous pour sauver la planète éradiquer l'ensemble des ruminants ? Finis vaches, chèvres brebis, chameaux, girafes, antilopes, cerfs, gnous, zébus et autres... L'humain se permettrait de casser la planète et de faire porter le chapeau à quelques boucs émissaires bien choisis, ne pouvant répondre. Un peu facile...

Nous pourrions aussi parler de santé et des conseils péremptaires adressés à tous ces viandards qui mourront d'une crise cardiaque, mais à quoi bon se fatiguer, tout est question d'équilibre, de mesure. Nous pourrions également parler de la lubie de certain.e.s pour la "viande" in vitro, d'une vision scientiste de l'alimentation, bien souvent industrielle et en barquette, avec ajout de produits néfastes : hormones, antibiotiques, fongicides ...

Mais finalement un des problèmes principaux de leur argumentaire est bien souvent une volonté de grossir les traits pour la démonstration, qui cache à mon avis parfois de la malhonnêteté et bien souvent une réelle méconnaissance de ce qu'est l'élevage et le monde agricole. Florilège chez 269 Life : les animaux "sont considérés comme des choses, dont la valeur ne dépasse pas le profit qu'on peut en tirer" ; "les éleveurs, eux, ne connaissent rien aux animaux" ; "dans toute l'exploitation, le profit prime sur la santé" ; "depuis la naissance jusqu'à la mort les animaux souffrent de l'exploitation". Pour calmer les généralisations abusives, invitons les à venir nous rendre visite, qu'ils et elles découvrent ce qu'est une ferme paysanne, comment la nature y est soignée, ce que les humains et animaux y vivent.

Et si j'étais aussi malhonnête que la plupart des végan.e.s que je peux lire ou entendre concernant l'élevage, je dirai que leur idéologie, citadine, se veut élogieuse de la voiture et du pétrole, pour des repas pauvres et tristes, avec soit une volonté égalitaire présente uniquement pour légitimer leur zoophilie non assumée, soit

une volonté de libération liée à une peur voire une haine profonde du vivant. Ce n'est absolument pas sérieux ainsi, autant que de ne pas distinguer d'une part les productions industrielles insoutenables, prédatrices et d'autre part l'élevage paysan qui s'inscrit dans une démarche systémique, liée à la nature et soucieux de celle-ci, de l'animal et du végétal.

Évidemment des progrès restent à faire, tous les élevages ne se valent pas, mais des marges de manœuvre plus grandes permettraient aux paysan.n.es de faire des choix plus cohérents d'un point de vue éthique pour les animaux et les humains qui travaillent avec. Comme tout un chacun, nous vivons avec nos contradictions et essayons autant que faire se peut de les résoudre, au fil des possibilités, en fonction des normes réglementaires non adaptées qui nous tombent dessus, des pressions économiques plus ou moins fortes, des saisons plus ou moins bonnes ...

Enfin, en toute honnêteté intellectuelle, je reconnais une certaine radicalité et une réelle vision écologiste et sociale chez certain.e.s végan.e.s. Mais au regard de ce que je viens d'exposer et malgré le manque d'exhaustivité, à mes yeux la seule critique et question valable de leur part est celle concernant l'abattage et la mort. Il s'agit alors d'une question éthique qui nous positionne philosophiquement en désaccord, le débat reste ouvert et les désaccords possibles. Et méfions-nous des postures, car à force de vouloir parler en faveur des animaux, les végan.e.s parlent bien souvent à leur place. Je leur proposerai donc comme simple conseil préliminaire de décentrer un peu leur regard, qu'ils et elles quittent un peu leur anthropomorphisme pour aller en direction de l'éthologie : en bref s'intéresser réellement aux animaux, à ce qu'ils sont et à ce qu'ils vivent.

[1] La plupart des citations proviennent de leurs tracts ou site internet.

[2] www.viande.info/elevage-viande-ressources-eau-pollution

[3] Gac A., Bechu T. L'empreinte eau consommative du lait et de la viande bovine et ovine. 2014. Institut de l'élevage.

[4] Tract de 269 Life "Eveillez vos consciences"

[5] Chauvet David. Entendez-vous l'éco. France Culture. 28/11/2018

[6] Tract de 269 Life "Eveillez vos consciences"

Bibliographie supplémentaire :

Pierre-Étienne Rault. "Végano-Sceptique : Regard d'un éleveur sur l'utopie végétale". Paris : Dauphin. 2017.

www.inra.fr - Dossier "Fausse viande ou vrai élevage"

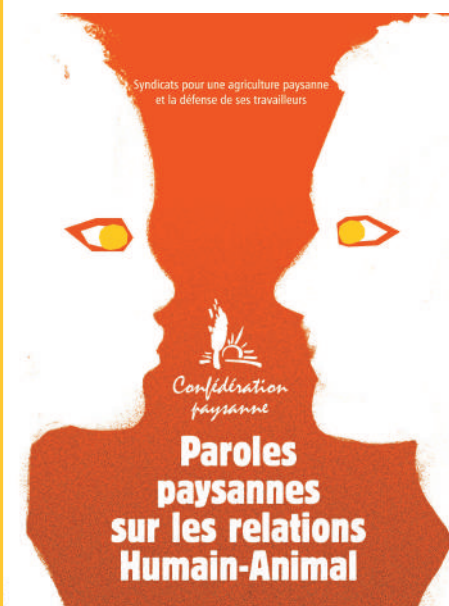
www.l214.com

www.269life-france.org

www.viande.info

...

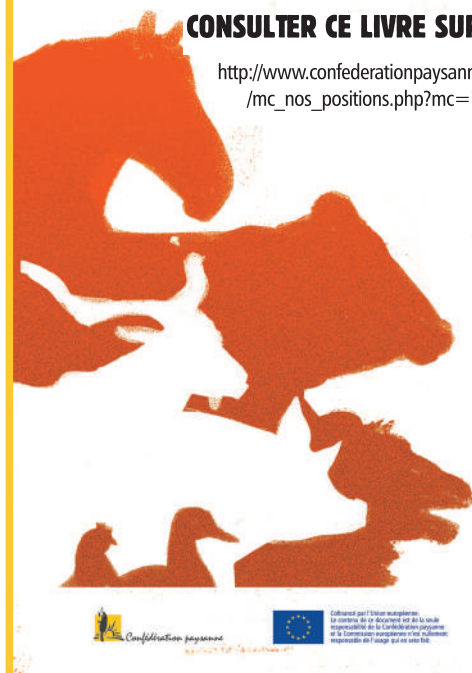
POUR ALLER PLUS LOIN ET PARCE QUE LA CONF' TRAVAILLE SUR LE SUJET DEPUIS LONGTEMPS :



PLAIDOYER POUR L'ÉLEVAGE PAYSAN

CONSULTER CE LIVRE SUR :

http://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=780



Confédération paysanne

Collaboré par l'Union européenne
Le Centre de la Recherche et de la Santé
Animales de la Confédération paysanne
et la Commission européenne et par le Centre
européen de la Santé animale

PAC POST 2020 : LA FRANCE DOIT TRAVAILLER SA COPIE !

Globalement, les PAC successives ont accompagné et accéléré la disparition des paysans, l'industrialisation et la financiarisation de l'agriculture au niveau européen. Avec un bilan inquiétant : la survie de certains systèmes agricoles dépend des subventions, la dégradation des sols, de la qualité de l'eau et de l'environnement, la production d'une alimentation de masse de qualité insuffisante ...

Industrialisation car beaucoup de paysans sont de moins en moins des acteurs autonomes maîtrisant leur activité ancrée dans le territoire et deviennent de plus en plus des exécutants, **fournisseurs de matières premières** comme les autres, subissant les effets de la concurrence internationale. Ce processus s'accompagne de la **financiarisation dans beaucoup de filières**, d'un **endettement** important et d'une **confiscation de la valeur** par l'aval.

Évidemment, de nombreux paysans résistent, s'organisent et agissent dans le sens de l'autonomie, du respect de l'environnement, de la création de valeur ajoutée mais c'est principalement le résultat de volontés individuelles et collectives, pas de la politique publique agricole menée par la France, l'Europe et moins encore par le syndicat majoritaire.

Voilà pourquoi aujourd'hui la France doit travailler sa copie pour faire évoluer la PAC.

D'ici la fin de l'année, la France, comme tous les autres États européens, doit rédiger son plan stratégique pour la PAC post 2020 (qui sera effective probablement en 2022). À quoi s'attendre ? Il est aujourd'hui trop tôt pour le dire car aucune grande enveloppe budgétaire n'a été avancée (même si une réduction est attendue) et car le nouveau parlement est en train de s'installer ; cependant les négociations sont déjà en cours ainsi que des consultations entre le gouvernement et "la profession".

NOS INQUIÉTUDES MALHEUREUSEMENT BIEN FONDÉES...

Les positions adoptées jusqu'à présent par la commission agriculture du parlement européen tendent à conforter la logique de l'actuelle PAC favorisant l'agrandissement et poussant vers un modèle d'agriculture 2.0, synonyme de peu de paysan-ne-s, de beaucoup de dettes et de dépendance. L'agriculture ne peut s'offrir le luxe de perdre encore du temps dans des programmes qui profitent essentiellement à des pratiques intensives nuisibles au développement des territoires et à l'environnement.

En démantelant les faibles propositions de plafonnement, en limitant fortement la portée de la majoration des premiers hectares et en fixant un montant d'aide aux petites fermes totalement inadapté à leur réalité, la future PAC tournerait le dos aux enjeux sociaux et environnementaux auxquels elle doit pourtant répondre.

La Confédération paysanne porte depuis longtemps des propositions fortes pour répondre aux nombreux défis pour les agriculteurs, la production d'une alimentation de qualité, un revenu pour les paysans, l'indispensable transition de l'agriculture au niveau environnemental et climatique ou encore les attentes de la société.

Nos propositions de régulation des marchés et de maîtrise des productions, de soutien au handicap (ICHN), de soutien à l'installation, de production d'une alimentation de qualité sont toujours au cœur de notre projet. Par ailleurs, il est indispensable que les aides de la PAC soient uniquement versées à des personnes physiques qui travaillent effectivement dans la production agricole.

LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE EXIGE UNE TOUTE AUTRE RÉPARTITION DES AIDES, AVEC :

- une majoration significative et dégressive sur les premiers hectares ;
- une dégressivité et un plafonnement des aides du 1^{er} et 2^{ème} pilier par actif, à un niveau significatif (pas à 100.000 € !) ;
- l'application en France de l'aide forfaitaire aux petites exploitations ;
- un soutien fort à la transition agricole que nous défendons.

Au 1er août 2019, le Ministère de l'Agriculture aura la possibilité de notifier à la Commission européenne une hausse de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif (majoration des aides sur les 52 premiers ha) à hauteur de 100€/ha au lieu de 50€ actuellement. Cette mesure constitue un levier pour la prise en compte de l'emploi en soutenant les petites et moyennes fermes.

LA PAC NE PEUT PLUS SE PERMETTRE DE FINANCER UN PLAN "SOCIAL" PAYSAN !

La Confédération paysanne appelle donc le gouvernement français à revoir en totalité sa copie pour construire une PAC en faveur de l'emploi paysan et d'une transition vers l'agriculture paysanne, projet qui répond aux attentes sociétales et environnementales des paysan-ne-s et des citoyen-ne-s.

Laurence Marandola
paysanne à Saleix

RECONNAISSANCE DU PASTORALISME LA CONF' NE LÂCHERA PAS

La reconnaissance des surfaces pastorales comme zones agricoles support du pastoralisme est un thème porté avec force par la Confédération paysanne depuis longtemps. C'est une évidence tant l'élevage pastoral, qui s'exerce en zones difficiles, est un système de production adapté au territoire et au vivant (troupeaux et espaces naturels), peu consommateur d'intrants chimiques, qui entretient des milieux ouverts, maintient des emplois dans nos vallées...

En 2018, quand le ministère réduit les conditions d'admissibilité des parcours, landes et estives avec moins de 50% d'herbe, la Confédération paysanne avait investi avec des brebis et des broussailles la préfecture à Foix et le ministère à Paris et réclamé la mise en place d'un groupe de travail.

Ce groupe de travail a tenu sa première session le 19 juin 2019 sous la présidence de la DGPE (Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale) du Ministère de l'Agriculture. Suite aux demandes de notre syndicat, ce groupe de travail a réuni la profession, les services pastoraux, le réseau des chambres d'agriculture et d'autres acteurs liés au pastoralisme.

Cette réunion a permis de dresser le constat des avancées et difficultés dans la PAC actuelle de la reconnaissance de ces surfaces pastorales, des difficultés liées à la façon de les aborder, le système insatisfaisant des prorata, la fragilisation de la gestion pastorale collective sur les estives ou encore les effets d'aubaine de ce système.

Suite au nouvel audit européen mené en 2018 sur les critères d'admissibilité des surfaces pastorales, les risques sont une nouvelle réduction des soutiens de la PAC pour ces surfaces et concernent à la fois la prochaine saison 2020 comme la programmation de la prochaine PAC post 2020 en actuelle négociation.

Force est de constater que même si tous les acteurs revendiquent l'importance de ces surfaces, seule la Confédération paysanne fait des propositions sur le dossier alors que le ministère a bien du mal à transcrire en une politique publique pérenne ces ambitions sur le pastoralisme.

La Confédération paysanne reste donc totalement mobilisée sur ce sujet !

PRENDRE LA NAPPE PHRÉATIQUE POUR UNE CARRIÈRE

Trois perceptions erronées structurent cette confusion : celle des terres agricoles, celle de la nappe phréatique et celle du renfouement de la nappe par des gravats.

La situation de crise chronique de l'agriculture pousse vers une dévalorisation de ces terres. Ainsi, dans ce contexte économique difficile les propositions des carriers constituent une opportunité et une possibilité de sortir de ces difficultés pour certains agriculteurs. Que les propriétaires fonciers considèrent leurs situations particulières et cèdent leurs terres aux carriers est compréhensible. De plus, pour une bonne partie de la population de la zone et bien sûr pour beaucoup de leurs élus, ces terres sont très souvent considérées comme "des terres à maïs", avec toute la mauvaise image que cela véhicule dans l'opinion publique. Ce contexte explique l'indifférence qui entoure aujourd'hui la destruction de ces terres. Pourtant elles sont intrinsèquement d'une qualité exceptionnelle. Le fait même qu'elles soient sur la nappe phréatique en font des terres filtrantes qui permettent une facilité de travail pour un très grand nombre de cultures possibles. En bref, ces terres sont des éléments majeurs de la richesse agricole ariégeoise et le mépris qu'elles subissent aujourd'hui est autant contextuel qu'immérité.

LA NAPPE PHRÉATIQUE

On a beaucoup entendu que "l'extraction des granulats devait se faire dans le respect de l'environnement et de la nappe phréatique". Cette exigence démontre à elle seule leur méconnaissance.

En effet, la nappe phréatique de l'Ariège est constituée d'une eau souterraine contenue dans un substrat poreux qui en assure la circulation et la filtration. Ce substrat poreux n'est autre que le sable et le gravier qui intéressent les carriers, et donc, lorsqu'on extrait ces granulats on détruit la nappe phréatique elle-même. Il y a donc une incohérence radicale à vouloir extraire les granulats en préservant la nappe, puisque, "les granulats, c'est la nappe phréatique".

Pour être plus précis : il existe une couche entre le niveau maximum de l'eau de la nappe et la couche de surface qui est constituée de sable et de graviers. Mais ces granulats qui ont subi des infiltrations pendant des millénaires, sans avoir été lessivés par la circulation des eaux de la nappe, sont d'une pureté moindre et donc intéressent moins les carriers. Quoiqu'il en soit, aujourd'hui, sur les sites qui nous intéressent, les carriers extraient l'intégralité des granulats et donc détruisent la nappe.

LE RENFOUEMENT DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

Cette solution a été envisagée suite à l'émoi grandissant que suscite la création de lac et la mise à nu de la nappe. Celle-ci se trouve ainsi vulnérable à toutes sortes de pollutions, et surtout sujette à



Crédit photo : Association pour la protection de la vallée de l'Ariège et de sa nappe phréatique - APPROVA - <http://www.protection-nappe-ariège.org/>



l'évaporation de ses eaux, gaspillant ainsi une ressource dont tout le monde prend conscience de la valeur économique, environnementale, sanitaire, etc.

Ceci a conduit la préfecture à émettre des réserves quant à l'extension des carrières sur la nappe phréatique, ce qui a poussé les carriers à proposer une "solution" : renfouer la nappe après extraction des granulats avec des "gravats neutres" et remettre par-dessus la terre de surface.

Ils pensent ainsi régler tous les problèmes... vulnérabilité de la nappe aux pollutions, évaporation des eaux, pertes des terres agricoles (restituées en fin d'exploitation).

EN VÉRITÉ CETTE SOLUTION AMÈNE PLUS DE PROBLÈMES QU'ELLE N'EN RÉSOUT.

Cela provoque une réduction de la capacité de rétention d'eau de la nappe dans la proportion des m² de gravats enfouis (14 millions de tonnes prévus).

Ces gravats utilisés étant **des déchets de constructions et de voiries**, leur coefficient de porosité est bien inférieur à ceux des granulats d'origine, ce qui pose deux problèmes majeurs :

>> les terres agricoles qui étaient à l'origine des terrains très filtrants perdent cette qualité essentielle et sont donc détériorées de façon radicale.

>> ces gravats quasi étanches forment une barrière empêchant l'écoulement de la nappe. N'ayant aucune connaissance précise de la circulation des eaux dans le sous-sol, on n'a aucune idée des conséquences que ces modifications peuvent engendrer.

Quelques soient la qualité et le sérieux du protocole de définitions et de contrôles adopté, ces gravats constituent un risque incontournable de pollution des eaux de la nappe phréatique.

Le bilan global de ces pratiques d'extraction de granulats dans la nappe phréatique nous montre que d'un côté il y a :

>> une perte ou détérioration majeure et définitive de terres agricoles, une perte définitive d'une partie de la capacité de rétention d'eau de la nappe, une modification incontrôlée de la circulation des eaux et un risque certain de pollution des eaux.

Et que de l'autre côté, nous avons :

>> la possibilité d'alimenter une partie du marché régional de la construction en sable et en gravier pendant une période de 20 à 30 ans.

Nous avons donc d'un côté des dommages agricoles et environnementaux majeurs et définitifs, et de l'autre un bénéfice ponctuel et épuisable.

Plus localement, si on écarte les intérêts privés des carriers et des propriétaires du foncier, on bénéficie collectivement, au niveau des communes, de quelques taxes sur l'activité des carriers, d'une dizaine d'emplois et cela pendant la durée de l'exploitation.

En bref, nous, l'ensemble des habitants de la plaine de l'Ariège, nous dilapidons et saccageons notre territoire, et cela pour des broutilles, en comparaison de l'ampleur des dommages subis.

Jean SUAU
paysan arboriculteur en bio à Montaut 09



L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION SONT L'AFFAIRE DE TOUS UN GROUPE ARIÉGE DES "AMIS DE LA CONF" S'ORGANISE

"Les Amis de la Conf", c'est avant tout un réseau national qui compte plus de 1100 membres et quelques groupes locaux. Pour contribuer au développement de l'agriculture paysanne, celle qui permet aux paysans de vivre dignement et celle qui nous permet une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement, nous soutenons le projet de la Confédération paysanne de l'Ariège, ses projets et ses actions militantes.

>> REJOIGNEZ-NOUS !

■ en adhérant au réseau national :
contact@lesamisdelaconf.org -
<http://lesamisdelaconf.org/>

■ en prenant contact avec Michel Busch :
06 14 21 79 33 (Ordas d'en haut - 09240 Allières)

INSTALLATION TRANSMISSION

À QUAND LA FIN DES COUPES BUDGÉTAIRES ET UNE POLITIQUE FORTE POUR INSTALLER DES PAYSAN-NE-S ET TRANSMETTRE LES FERMES ?

Les tendances actuelles de la démographie agricole sont alarmantes. Nombreux sont les agriculteurs âgés qui n'ont pas de repreneurs pour leur ferme. En Ariège, la dynamique d'installation est loin d'être suffisante pour répondre à l'enjeu du renouvellement des générations agricoles. Dans ce contexte, accompagner de nouveaux porteurs de projets vers l'agriculture devrait être une priorité politique absolue pour les pouvoirs publics comme pour la profession.

Force est de constater que c'est loin d'être le cas. En Ariège, l'État finance le Point Accueil Installation, le stage 21h, les conseillers PPP, le RDI, etc... Il a décidé de renforcer ces financements à la chambre d'agriculture au détriment des actions de communication sur le métier d'agriculteur et de l'accompagnement à la transmission. Ces choix ne vont pas permettre d'augmenter le nombre d'installations.

Les actions de communication envers l'avenir de la profession sont, au contraire, le premier axe d'intervention pour élargir la base du public des candidats à l'installation. Ces coupes budgétaires vont également mettre à mal le travail autour d'un enjeu primordial : la transmission.

De plus, la chambre d'agriculture de l'Ariège met en place des critères limitant l'accès des porteurs de projets au parcours à l'installation. Elle refuse de laisser d'autres structures accompagner ces derniers.

En effet, Le Civam bio 09 et l'ADEAR n'ont pas de conseillers PPP par refus de la chambre.

Et quand vous voulez vous former pour découvrir le métier, c'est VIVEA qui vous en empêche ! Le fond de formation a décidé de ne plus financer les formations des futurs paysans en découverte du métier. Lorsqu'on ne vient pas du milieu, que l'on a pas de foncier, dur dur de se former.

La profession ne devrait-elle pas se saisir de ces problèmes ? Nous, paysans, sommes en train de devenir ultra minoritaires dans la société d'aujourd'hui. Qu'est ce qu'on pèsera quand on sera deux fois moins nombreux demain ? Exigeons une politique forte en faveur de l'installation et de la transmission. La chambre d'agriculture et l'État doivent prendre leurs responsabilités.

Matthieu Chatenet, paysan et président de l'ADEAR09

AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE...



LA CONF' ARIÈGE EN 2019

Les paysan-ne-s candidat-e-s aux élections chambre d'agriculture pour la Conf09 se répartissaient sur tout le territoire ariégeois avec des productions et des systèmes très diversifiés. C'est toujours ce que l'on constate au regard des personnes qui font le Comité départemental (CD) de la Conf09 aujourd'hui.

- Angel Alègre - maraîchage Bio - Pailhès - **co porte-parole**
- Rebecca Baudon ovin viande transhumant - Crampagna
- Julien Bertre - ovin lait/transfo - bovin viande transhumant - Barjac
- Delphine Carta - ovin viande transhumant - Soulan
- Matthieu Chatenet - ovin lait/transfo - bovin viande transhumant - Barjac
- Mathias Chevillon - ovin viande transhumant - Seix - **co trésorier**
- René Donjat - bovin viande, marîchage, sultures - Escosse
- David Eychenne - bovin viande transhumant - Camon

- Christophe Gouazé - bovin viande - Lescure
- Sébastien Guenec - ovin viande transhumant - Axiat - **co porte-parole**
- David Huez - bovin viande transhumant - Appy
- Séverine Lascombe - maraîchage bio - Villeneuve du Latou - **co secrétaire**
- Solenne Laurent - ovin viande transhumant - Larcat
- Jérôme Leroy - ovin/caprin/bovin lait/transfo bio à Campagne-sur-Arize
- Laurence Marandola - lamas - arboriculture - PPAM - bio - Saleix - **co secrétaire**

- Damien Mazuyer - maraîchage/plans bio - Tourouse
- Christelle Muller - porcs - maraîchage - Contrazy
- Adeline Régis - maraîchage arboriculture transfo - bio - Seix - **co secrétaire**
- Laurence Rousseau - bovin viande transhumant, arboriculture/transfo - Appy - **co trésorier**
- François Thibaut - ovin viande transhumant - Audressein
- Sébastien Wyon - caprin lait/transfo - La Bastide de Serou

Certaines personnes sont sorties du CD pour laisser la place aux jeunes installé-e-s qui le souhaitent, mais elles restent très actives dans les réunions internes et les représentations syndicales : Dominique Destribois, André Bazerque, Daniel Donjat, Laurence Bourmier, Nadine Francioni, Frédéric Cluzon, Jean-Charles Dumas

Quant au poste d'animation, il est actuellement vacant, et un recrutement aura lieu très prochainement !

La ConfAriège, c'est aussi et surtout plus de 150 adhérents et de nombreux sympathisants. N'hésitez pas à nous rejoindre et nous soutenir !

SOUTENEZ-NOUS, PROFITEZ-EN POUR ADHÉRER POUR L'ANNÉE 2019 !

Renvoyez le bulletin d'adhésion ci-dessous + le règlement de la cotisation au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse postale _____
 Adresse mail _____ Tel : _____
 Statut : exploitant-e cotisant-e solidaire en projet d'installation
 Retraité-e conjoint-e autre : _____
 Production(s) : _____
 Production en agriculture biologique : oui non

- J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège (chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège) :
 Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 50 €
 Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 50 €)

Dans un souci de représentativité professionnelle et de légitimité de la Confédération paysanne, les porteurs de projet ne peuvent pas adhérer au syndicat en tant que membre actif. Si vous êtes dans ce cas, nous vous encourageons vivement à adhérer à l'ADEAR09 et à nous rejoindre dès l'installation effective !

- Je m'abonne au journal Le Regain (sans adhésion) : 10 €
 J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège, cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR de l'Ariège)
 Confédération Paysanne de l'Ariège – 32 avenue du Général De Gaulle – 09000 FOIX – 0561021431 – confariège@gmail.com

ANNONCES >> INSTALLATION

Cherche une dizaine d'hectares en Ariège avec une grange, peu importe l'état, pour installation en couple, en production de fromages bio de brebis. Titulaire BPREA - éleveuse-fromagère pendant 7 ans auparavant. **Contact** : cyrilfrf@gmail.com

Cherche pour installation en collectif (maraîchage, grandes cultures et volailles, boulangerie et conserverie): 40 à 70 hectares de terres cultivables pour grandes cultures (10 ha minimum en propriété et fermage possible pour le reste) - Présence d'eau pour le maraîchage (source, cours d'eau, forage ou retenue) - Un ou des bâtiments d'habitation (à rénover ou non) - Un ou des bâtiments d'activité (hangar, espaces de transformation) - Dans un rayon de 100 km autour de Toulouse, ou environ 1h15 de route - Budget indicatif : 500 k€
 le projet : <http://www.preambles.lautre.net>
Contact : Quentin Gascuel quenting21@hotmail.fr

>> TRANSMISSION

À vendre : cause départ en retraite, ferme : 10 ha prairies en AB (clôtures ursus), rivière ; verger (transfo jus de pomme dans un atelier collectif), jardin potager. 2 maisons en pierres (550 m2 habitable), dont l'une avec 5 chambres d'hôtes : isolation, eau chaude solaire, chauffage bois + pompe à chaleur. Matériels de fenaison et travaux de bois. 3 bâtiments : un de 200 m2 en construction traditionnelle (avec potentiel maison d'habitation, assainissement réalisé) et 2 en construction bois : 550 m2 et 80 m2. Petit troupeau de chèvres Angora, transfo de produits finis en coopérative (fils à tricoter, pulls, couvertures, gants, chaussettes...), commercialisation de Mohair depuis 30 ans, et environ 80% des ventes sur place dans notre boutique. Possibilité de disposer de 54 ha de forêts. <http://oh.lesbeauxjours.free.fr>
Contact : 05 61 01 64 42 - 06 75 46 58 27 -

À vendre : cause retraite, ferme de 70 ha Coteaux irrigable lac collinaire, maison habitation en pierre 18^{ème} et 800m2 bâtiments. **Contact** 06 03 38 43 29

À vendre pour cause retraite 15 ha d'un seul tenant avec un bâtiment agricole de 700 m2 + parking. Terrain vallonné - petit lac mitoyen, proche de Saverdun (09) - Gare SNCF à 7 mn, Accès autoroute à 15 mn
Contact : 05 61 60 64 75 / 06 52 09 63 48

Propose : secteur La Bastide, 1ha de pré et parcours et 3000m2 déjà utilisés en plantes aromatiques et médicinales, accès par gué.
Contact 06 14 21 79 33

>> AUTRE

Cherche une personne pour s'occuper d'une épicerie produits locaux/café/plat du jour. En Ariège - **Contact** : menta.sylvie@laposte.net